



Barème honoraires IMMO DES HAUTS

Transactions immobilières :

Biens d'habitation, mixtes, commerciaux, professionnels, industriels, garage, parking.

Montant de la transaction	Honoraires perçus par IMMO DES HAUTS
Inférieure à 50 000 €	Forfait de 2500 €
De 50 000 € à 149 999 €	6 % HT
Supérieure à 150 000 €	5 % HT

Part des honoraires reversée par l'agence au réseau REVERSO
Par mandat
500 €

Section recherche ou "chasseur de bien" :

Le client, à la recherche d'un bien dont le cahier des charges sera défini lors d'un rendez-vous préalable en agence, s'engage à verser à la société IMMO DES HAUTS des honoraires, plafonnés conformément au barème ci-après :
Ces honoraires s'ajoutent aux frais d'acquisition (notamment frais notariés et taxes) dont le détail lui sera communiqué avant la signature de l'acte d'achat.

Honoraires perçus par IMMO DES HAUTS	2,5 % HT du prix de vente net (soit 3 % TTC)
--------------------------------------	--

Exemple pour un bien présenté au prix de 100 000 € net vendeur, assorti d'une commission d'agence de 5 000 € TTC, soit un total de 105 000 € à déboursier pour l'acquisition. Le client devra verser un honoraire supplémentaire de 3 000 € TTC à l'agence IMMO DES HAUTS qui lui aura présenté le bien et négocié son offre.

Gérance locative :

Nombre de biens gérés :	1 bien géré	2 biens et plus
Honoraires de gérance HT (sur loyers encaissés)	7 % HT	6 % HT
Vacation sinistre, accompagnement technique, suivi des travaux et réparations locatives, procédure contentieuse et accompagnement juridique, aide à la déclaration des revenus fonciers, frais administratifs et d'affranchissement postaux	Inclus	
Recouvrement judiciaire et procédure d'expulsion par huissier	En sus sur facturation des huissiers/avocats	
Garantie loyers impayés et protection juridique via notre prestataire CEGC (uniquement sur baux d'habitation)	2,23 % TTC sur les encaissements (détails de la garantie et tarifs sur RDV agence)	

Locations : Habitation

Mission réalisée	Montant de l'honoraire
Entremise et négociation	1 mois de loyer plafonné à 8€/m ² conformément à la tarification ALUR (à charge du preneur et du bailleur)
Etat des lieux entrant réalisé par huissier	Sur facturation de l'huissier à frais partagés à 50 % entre le bailleur et le preneur
Etat des lieux sortant réalisé par huissier	Sur facturation de l'huissier à charge du demandeur
Rédaction d'un avenant au contrat de location	150 € HT à charge du demandeur

Locations : Baux spécifiques

Mission réalisée	Montant de l'honoraire	
Bail de garage/parking et remise des clés	2 mois de loyer HT à charge du preneur	
Entremise et négociation d'un local commercial ou professionnel	10 % du loyer annuel brut à charge du preneur	
Rédaction du bail commercial ou professionnel	Par l'agence	Par un tiers
	1 mois de loyer HT à charge du preneur	Sur facturation du tiers rédacteur à charge du preneur
Etat des lieux entrant et sortant par huissier	Sur facturation de l'huissier à charge du preneur	